

Règlement du concours

« La plus belle lettre »

du 10 avril 2024 au 10 mai 2024

Article I : Société organisatrice

Éditions Flammarion, société anonyme au capital de 10 758 310 €, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 321 921 546, dont le siège social est situé au 82 rue Saint Lazare, 75009 Paris (ci-après dénommée « la Société ») organise un concours d'écriture du 10 avril 2024 au 10 mai 2024 à l'occasion de la parution du livre de Sabrina Philippe intitulé « Mes derniers mots seront pour toi » (ci-après « le Concours »), selon les modalités du présent règlement.

Article II : Conditions de Participation

Le Concours est ouvert à toute personne physique âgée de 13 ans et plus au premier jour du début du Concours, domiciliée en France métropolitaine (Corse incluse), Belgique et Suisse (ci-après le « participant » ou les « participants »). La participation est limitée à une seule personne par foyer (même nom, même adresse).

Concernant les participants mineurs, le Concours leur est ouvert, si et seulement si, ils obtiennent au moment de leur inscription l'autorisation de leur représentant légal (parent ou tuteur). L'autorisation du représentant légal est donnée par le biais d'un email adressé à l'adresse suivante : concours@flammarion.fr. À défaut d'une telle autorisation, la participation du mineur sera considérée comme non valide et ne sera pas prise en compte.

Sont exclus de toute participation au présent Concours et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement, l'ensemble du personnel de la Société et plus généralement le personnel des sociétés participant directement ou indirectement à la réalisation du Concours, y compris leur famille et conjoints (mariage, PACS, concubinage).

La participation est strictement nominative ; le participant ne peut en aucun cas participer au Concours pour le compte d'autres participants, un justificatif d'identité ou de domicile peut être demandé aux participants à tout moment du Concours.

Tout email contenant des mentions illisibles, incomplètes ou erronées, ou tout email non parvenu à la Société du fait d'événements hors de son contrôle, annulera la participation, et ce sans que la Société ne puisse en aucun cas voir sa responsabilité engagée.

La Société pourra effectuer toute vérification des informations renseignées par le participant et/ou le représentant légal du participant, notamment la demande d'une pièce d'identité du gagnant et/ou de son représentant légal préalablement à l'attribution/l'envoi du lot que le participant aurait pu gagner. Toute déclaration inexacte entraînera l'élimination immédiate du participant ou le cas échéant le remboursement de la valeur monétaire unitaire de la dotation gagnée.

Tout dysfonctionnement ou toute indisponibilité du site internet du Concours ou de l'adresse email concours@flammarion.fr au cours de la durée du Concours pour des raisons indépendantes de la volonté de la Société, ne pourra engager la responsabilité de la Société.

Article III : Modalités de participation

Pour participer au Concours, le participant doit rédiger en langue française une lettre à l'attention d'un être cher pour lui dire « Je t'aime », comme s'il s'agissait de sa dernière lettre.

Le participant ou le représentant légal du participant mineur doit envoyer la lettre à l'adresse email concours@flammarion.fr entre le 10 avril 2024 et le 10 mai 2024 (avant minuit), date de clôture du Concours.

Le participant ou le représentant légal du participant mineur doit renseigner dans l'email adressé à la Société les informations suivantes : nom, prénom, date de naissance, numéro de téléphone, adresse email et la ville de résidence du participant et, pour le représentant légal du participant mineur, confirmer qu'il donne son autorisation parentale à cette participation.

Le participant ou le représentant légal du participant mineur recevra un email lui confirmant que sa participation a été prise en compte dès lors que son email aura bien été envoyé et reçu sur la boîte email concours@flammarion.fr.

Le participant ou le représentant légal du participant mineur doit adresser une seule lettre.

Il est précisé que la lettre doit être originale. Le participant ou le représentant légal du participant mineur s'engage impérativement à envoyer une lettre réalisée personnellement et uniquement par le participant. La lettre ne doit pas porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers. Le participant ou le représentant légal du participant mineur garantit à la Société que le participant est titulaire des droits de propriété intellectuelle relatifs à la lettre.

Le participant ou le représentant légal du participant mineur garantit que la lettre n'a pas été soumise précédemment dans le cadre d'une promotion/publicité/événement/concours de quelque nature que ce soit et n'a pas remporté de prix de quelque nature que ce soit.

La Société se réserve le droit d'invalider toute participation au Concours si les informations fournies se révèlent, en partie ou en totalité, erronées ou manifestement fantaisistes. Les participations qui seraient adressées par un biais autre que celui susmentionné ou reçues après le 10 mai 2024 minuit ne seront pas acceptées et rendront la participation non valide.

Article IV : Dotation

Le gagnant du Concours recevra le lot suivant :

Un séjour pour deux (2) personnes (pour le gagnant et l'accompagnateur de son choix*) à Paris, valable entre le 1^{er} juin 2024 et le 30 juin 2024, comprenant:**

- le trajet aller-retour du gagnant et de l'accompagnateur de son choix de la gare ou de l'aéroport du lieu de résidence du gagnant à la gare ou l'aéroport de Paris ;
- Une nuit pour deux (2) personnes dans un hôtel au choix de la Société***, en chambre double ou chambre twin ;
- un déjeuner pour deux (2) personnes au restaurant Le Lutétia situé au 33 quai de Bourbon 75004 Paris avec l'autrice Sabrina Philippe.

* Si le gagnant est mineur, il devra impérativement être accompagné d'un représentant légal lors du séjour.

** Il est précisé que le gagnant détermine les dates de son séjour en accord avec la Société et l'autrice Sabrina Philippe. Les dates doivent être prises entre le 1^{er} juin 2024 et le 30 juin 2024.

*** La Société se réserve la faculté de réserver un hôtel dans la banlieue parisienne proche.

Valeur de la dotation : cinq cents euros (500€) TTC

L'ensemble des autres frais (frais de transport, de repas, etc.) non expressément prévus dans la dotation restera à la charge exclusive du gagnant.

La dotation n'est pas échangeable contre d'autres lots en nature ou leur contre-valeur en numéraire. Si cette dotation venait à ne plus être disponible, la Société se réserve la faculté de la remplacer par une autre, de valeur équivalente. La revente ou l'échange du lot par le gagnant sont interdits.

Article V : Sélection du gagnant et remise du lot

Le jury, composé de l'autrice Sabrina Philippe et de trois (3) membres de l'équipe marketing de la Société, désignera un gagnant parmi les participants au regard des critères suivants : imagination, créativité et sensibilité.

Seules les lettres ayant dûment été adressées à la Société suivant les modalités de participation susmentionnées seront prises en compte et lues.

Le gagnant sera contacté par e-mail ou par téléphone au plus tard le 17 mai 2024.

Le gagnant doit faire en sorte de maintenir sa connexion à l'adresse électronique renseignée lors de son inscription au Concours pendant toute la durée du Concours. La responsabilité de la Société ne saurait être engagée du fait d'un incident ou d'un arrêt de connexion (temporaire ou définitif) qui ne lui aurait pas permis d'avertir le gagnant resté injoignable par la voie électronique.

Une fois le gagnant informé par la Société, le défaut de réponse de celui-ci à la Société selon les modalités indiquées dans l'email de cette dernière dans un délai de huit (8) jours suivant ce message, vaudra renonciation pure et simple à la dotation. La Société se réserve alors le droit de désigner un autre gagnant à qui la dotation sera attribuée.

Le gagnant fait élection de domicile à l'adresse postale indiquée dans son email de réponse adressé à la Société pour l'envoi de son lot. Le gagnant autorise toutes vérifications concernant son identité et son domicile (adresse postale ou/et internet). Toutes informations d'identité ou d'adresses fausses entraînent la nullité du gagnant et de l'ensemble de ses participations.

Sauf à ce qu'il manifeste expressément une volonté contraire le moment venu, du seul fait de sa participation au Concours et de l'acceptation de sa dotation, le gagnant autorise la Société à utiliser son nom, prénom, ville, département de résidence et lot gagné, dans toute communication et promotion sur le site internet et les réseaux sociaux, sans qu'aucun droit à rémunération ne puisse être réclamé.

Article VI : Remboursement des frais de Concours

Le Concours est gratuit et n'implique aucune obligation d'achat.

Les frais exposés par les participants pour leur participation au Concours, pour la connexion et/ou la consultation de(s) site(s), pour la rédaction de leur lettre ou pour la consultation du présent règlement en ligne ne seront pas remboursés et restent à la charge des participants.

Article VII : Force du présent règlement

La participation au Concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout manquement à ce règlement par un participant entraînera l'annulation immédiate de sa participation et l'obligation de restituer ou rembourser toute dotation reçue entre-temps le cas échéant.

Le présent règlement est consultable sur le site internet de la Société, sur la page de la fiche ouvrage de *Mes derniers mots seront pour toi*, à l'adresse <https://editions.flammarion.com/mes-derniers-mots-seront-pour-toi/9782080435545>, pendant toute la durée du Concours.

Une copie du règlement peut être adressée à chacun des participants sur simple demande par courrier postal à l'adresse suivante : Service Marketing, Bâtiment B, 82 rue Saint Lazare, 75009 Paris, France.

Les frais postaux exposés seront remboursés à la demande du participant au tarif lent en vigueur.

La responsabilité de la Société ne saurait en aucun cas être engagée si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le Concours devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié ou annulé.

En cas de modification du présent règlement par la Société, un avenant sera publié par annonce en ligne sur le site internet <https://editions.flammarion.com/mes-derniers-mots-seront-pour-toi/9782080435545>. Cet avenant entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne.

Article VIII : Données personnelles

Conformément à la législation européenne et française en vigueur, la Société informe les participants que la validité de leur participation est soumise à la fourniture de certaines de leurs données personnelles nécessaires à la mise en œuvre du Concours et à l'exécution du présent règlement.

Les Données personnelles collectées directement sont les suivantes :

- nom et prénom du participant ;
- date de naissance du participant ;
- adresse email du participant ;
- ville de résidence du participant ;
- numéro de téléphone du participant ;
- adresse postale complète (en cas de gain) ;
- nom, prénom, numéro de téléphone et adresse email du représentant légal du participant mineur ;
- adresse postale complète et date de naissance du représentant légal du participant mineur (en cas de gain).

La Société (responsable du traitement des données personnelles) informe que le traitement des données personnelles des participants et des représentants légaux des participants mineurs au Concours est nécessaire à :

- la participation au Concours dans le respect du présent règlement ;
- la gestion du Concours par la Société ;
- l'exécution du présent règlement.

Les traitements des données personnelles des participants et des représentants légaux des participants mineurs sont fondés sur l'exécution du présent règlement qui est expressément accepté par le participant ou le représentant légal du participant mineur lors de l'envoi de l'autorisation parentale à l'adresse suivante : concours@flammarion.fr.

Les données personnelles, qui font l'objet d'un traitement informatique, sont destinées à la Société (services éditoriaux, marketing, RH, juridiques) et à ses prestataires dans le cadre de l'organisation du Concours.

Ces données seront conservées par la Société pendant toute la durée du Concours et pour une durée maximale de trois (3) ans à compter de la fin du Concours. Cette durée peut être augmentée pour permettre à la Société l'exercice ou la défense de ses droits en justice.

Conformément à la législation en vigueur, chaque participant et représentant légal dispose auprès de la Société d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement des données à caractère personnel qui le concernent, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit d'opposition, d'un droit à la portabilité des données et du droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication des données à caractère personnel après son décès.

Dans le cadre de l'exercice de ces droits, un justificatif d'identité peut être demandé par la Société. L'exercice d'un de ces droits peut être refusé au participant ou au représentant légal si sa demande ne remplit pas les conditions posées par la législation. Dans cette hypothèse, le participant ou le représentant en sera dûment informé par la Société.

S'ajoute à cela, le droit pour le participant ou le représentant légal d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, la CNIL pour le territoire français, selon les conditions et modalités prévues par le règlement précité.

La Société dispose également d'un délégué à la protection des données dont les coordonnées sont les suivantes : DPO Groupe Madrigall, 5 rue Gaston-Gallimard – 75007 Paris, dpo@madrigall.fr. Adresse à contacter pour l'exercice de vos droits relatifs aux données personnelles.

Article IX : Loi applicable

Le présent Règlement est soumis à la loi française.

À défaut d'une solution amiable, tout litige relatif au présent règlement sera de la compétence des Tribunaux de Paris.